

1. Diagnostic partagé

Les enjeux écologiques



Les milieux remarquables



Les prés salés

Les prés salés méditerranéens représentent une superficie d'environ 23,2 ha sur le site de l'étang de Canet Saint Nazaire (21,9 ha de prés salés et 1,2 ha de prés salés en mosaïque). Ces habitats abritent certains oiseaux 'Rolliers d'Europe et Chouette Chevêche ainsi que certains insectes (orthoptères et papillons de jour). Les parcelles concernées par cette action sont les suivantes : Cagarell, Prés de la ville, les parcelles à l'ouest de la lagune.

Les fourrés halophyles

Les fourrés halophyles abritent des oiseaux limicoles tels que l'Echasse blanche, l'Avocette élégante ou l'aro-limicoles (Sterne naine, Gravelot à collier interrompu). Les parcelles concernées par cette action sont les suivantes : Prés de la ville, les parcelles à l'ouest de la lagune.

Les steppes salées méditerranéennes

Les steppes salées méditerranéennes (DH1510) représentent environ 10 ha sur le site (4,9 ha de steppes salées méditerranéennes et 5,1 ha de steppes salées en mosaïque). Elles abritent des oiseaux tels que le Rollier d'Europe et la Chouette Chevêche ainsi que certains insectes (orthoptères et libellules). On y trouve également une espèce végétale remarquable : la *Bellavia Romana*. Les parcelles concernées par cette action sont les suivantes : Prés de la ville, Cagarell.

Les mares temporaires méditerranéennes à isoète

Les mares temporaires méditerranéennes à Isoète (DH3170) représentent environ 1,2 ha sur le site. Elles abritent des oiseaux tels que le Rollier d'Europe et la Chouette Chevêche ainsi que certains insectes (orthoptères et libellules). On y trouve également une espèce végétale remarquable : la *Bellavia Romana*. La parcelle concernée par cette action est la suivante : Prés de la ville.

Les mares temporaires méditerranéennes amphibies halonitrophiles

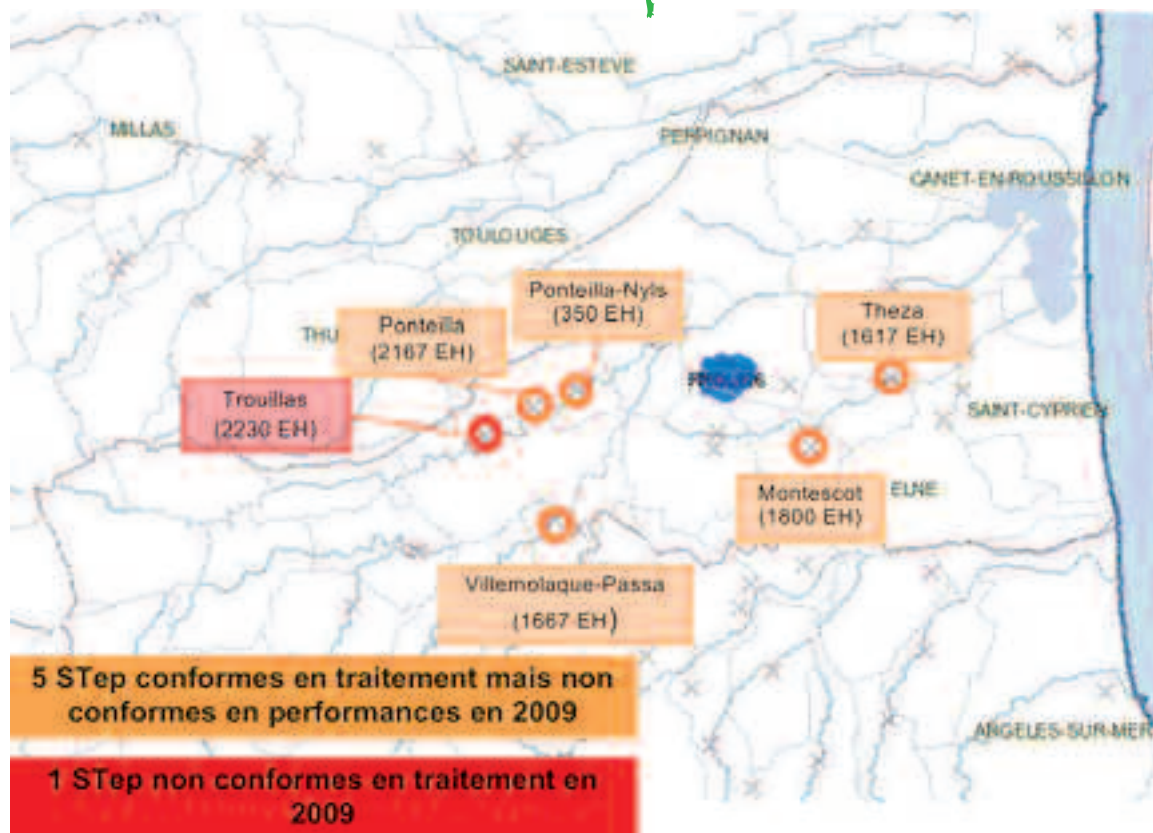
Les mares temporaires méditerranéennes amphibies halonitrophiles (DH 3170) représentent environ 10.2 ha sur le site. Elles abritent des oiseaux tels que le Rollier d'Europe et la Chouette Chevêche ; certains amphibiens comme la Reinette méridionale, le Crapaud calamite, le Pélodyte ponctué, le Discoglosse peint, la Grenouille de Pérez ; ou encore des insectes (orthoptères et libellules). On y trouve également des espèces végétales remarquables : *Crypsis aculeata*, *Oenanthe fistulosa*. Les parcelles concernées par cette action sont les suivantes : Prés de la ville, Cagarell.

Les prairies humides à grande herbe du groupement à scirpe du midi (Molinio-holoschoenion)

Les prairies humides à grande herbe du groupement à scirpe du midi (molino - holoschoenion) (DH 6420) représentent environ 40.2 ha sur le site. Elles abritent des oiseaux tels que le Rollier d'Europe et la Chouette Chevêche ; et des insectes tels que les orthoptères, libellules et papillons de jour. Les parcelles concernées par cette action sont les suivantes : Prés de la ville, Cagarell et les parcelles à l'Ouest de la lagune.

1. Diagnostic partagé

La qualité des eaux



Parmi les principales sources de pollutions recensées sur le bassin, on note les pollutions liées aux stations d'épuration. Ils posent notamment des problèmes pour les teneurs en nutriment et phosphore. Au 31/12/2010, 6 stations d'épuration étaient non conformes en performance avec la Directive Eaux Résiduelles Urbaines. Des améliorations sont donc nécessaires sur ces trois stations. Par ailleurs, en comparant la capacité des stations en équivalent habitant de 2009 (source : performance des STEP – fichier agence de l'eau) et le nombre d'habitant des communes (INSEE 2008), on s'aperçoit que certaines stations sont en surcharge (notés en rouge) ou proches de la surcharge (notés en orange).

La mise en conformité des stations d'épuration fait l'objet d'une action dans le cadre de l'élaboration de la convention de lutte contre les pollutions domestiques, en application de l'accord cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. Notons à ce titre que la station d'épuration de Saleilles était en cours de reconstruction en 2010. La mise en conformité des réseaux d'assainissement a également fait l'objet d'une analyse et des opérations identifiées dans le cadre de l'élaboration de la convention de lutte contre les pollutions domestiques, en application de l'accord cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Concernant l'assainissement non collectif, des actions sont également prévues dans le cadre de l'élaboration de la convention de lutte contre les pollutions domestiques, en application de l'accord cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. Elles comprennent notamment la mise en place des zonages d'assainissement non collectif dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement et le contrôle des systèmes d'assainissement autonome incluant la réhabilitation des points noirs en partenariat avec les SPANC.

Les usages impactant l'état des masses d'eau



Les rejets dans les cours d'eau

Les cours d'eau des bassins versants qui alimentent l'étang de Canet ont un fonctionnement type Oued méditerranéen. Les débits sont donc très variables au cours de l'année et peuvent être limitant quant au pouvoir auto épurateur des cours d'eau.

Le Réart : Ce torrent-fleuve côtier est assimilable à un oued. Il est la plupart du temps à sec mais un peu d'eau circule sous la couche d'alluvions, cela permet l'irrigation des jardins de ce secteur aride. Le Réart subit un régime de crues peu fréquentes mais souvent violentes et dévastatrices, dans ce cas la montée des eaux et la décrue y sont extrêmement rapides (automne et hivers). Environ deux tiers de la surface du bassin versant représentant 157 km² se trouvent entre 0 et 200 mètres d'altitude. Le Réart avec ses principaux affluents touche les territoires de 17 communes et reçoit les rejets de 13 stations d'épuration (STEP), 8 caves coopératives dont deux ne sont pas raccordées aux réseaux d'assainissement, ainsi que de 84 caves privées (1995).

L'Agouille de la Mar : Long d'environ 16 kilomètres, l'Agouille de la Mar reçoit les rejets des stations d'épuration de Bages, Montescot, Villeneuve de la Raho, Corneilla, Theza et Elne, de trois caves coopératives et de 37 caves privées et de quelques usines alimentaires. Pendant la période d'étiage, ces rejets assurent plus de la moitié du débit de l'Agouille de la Mar. En raison du grand nombre de rejets des stations d'épuration des caves coopératives et des caves privées, l'Agouille de la Mar est fortement polluée.

La Llobère est un cours d'eau situé au nord de la lagune. De régime torrentiel méditerranéen, elle se trouve à sec une grande partie de l'année. La ou les Llobère(s) traverse(nt) la zone humide du Cagarell. Le cours d'eau est alors parfois nommé **le Cagarell**. Le bassin versant de ce cours d'eau représente une superficie drainée d'environ 11 à 15 km². Elle a une longueur maximale de 6,5 km et touche les communes de Perpignan, Cabestany et Canet.

La Fosseille est un cours d'eau permanent qui draine un bassin versant d'environ 24 km² sur une longueur de 8 km. Les communes de Cabestany, de Saleilles et de Saint-Nazaire et une partie du sud-est de Perpignan sont situées sur le bassin versant de la Fosseille. La Fosseille reçoit les rejets de la station d'épuration de Cabestany, d'une cave coopérative et de neuf caves privées.

Les schémas d'assainissement

Ces différents cours d'eau drainent donc les pollutions jusqu'à l'étang de Canet. De plus, la pression urbaine augmente sur le secteur. Une action sur la réalisation des schémas directeurs d'assainissement est prévue dans le cadre de la convention Lutte contre les pollutions domestiques, en application de l'accord cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Le SDA de Villeneuve-de-la-Raho est prévu en 2011, celui de Pollestres en 2012 et ceux de Ponteilla et Saleilles sont jugés suffisants et ne nécessitent pas d'être refaits. Concernant les schémas directeurs d'assainissement pluvial, ceux de Saleilles, Villeneuve-la-Raho et Ponteilla sont prévus en 2011, celui de Pollestres en 2012.



1. Diagnostic partagé

La qualité des eaux



Les usages impactant l'état des masses d'eau

Les activités viticoles et agroalimentaires

De nombreuses caves particulières sont identifiées sur le bassin. 7 caves coopératives sont recensées par l'Agence de l'eau sur les communes de Cabestany, Elne, Pollestres, Ponteilla, Saleilles, Terrats, Trouillas et 130 caves privées sur le bassin versant de l'étang de Canet Saint-Nazaire. Les activités industrielles participent également aux apports polluants :

- la chocolaterie de Cabestany rejette dans le réseau d'assainissement communal
- une conserverie de légumes est installée à Bages
- une conserverie de fruits et une centrale à béton sont installées à Elne.

Les activités industrielles

L'eutrophisation du lac est un des problèmes de qualité majeur recensé sur le territoire et in fine, dans l'étang de Canet. Les suivis qualité font également état de nombreux problèmes en termes de nutriments et de matière organiques oxydables. Les établissements industriels générant ce type de pollutions sont notamment les industries agro-alimentaires (caves coopératives, caves particulières ou usines de transformation), chimiques et pharmaceutiques et potentiellement les laveries ou autres établissements de nettoyage (détergents -acide phosphorique).

Légalement, aucun rejet industriel n'ayant bénéficié d'un traitement préalable n'est autorisé. Ces rejets peuvent être réalisés directement au milieu après traitement spécifique de l'industriel ou via les systèmes d'assainissement collectif dans le cadre de conventions de déversements. Néanmoins, les rejets ne sont pas nécessairement suffisamment dépollués par rapport aux capacités d'absorption du milieu récepteur. Cela peut notamment s'expliquer par des systèmes d'assainissement autonomes insuffisamment performants ou des systèmes d'assainissement collectifs non adaptés au traitement des rejets industriels.



Les activités agricoles

Les activités agricoles sont très présentes au niveau de la plaine du Roussillon et des Aspres. D'après les Etudes sur l'Etang de Canet Saint Nazaire, en septembre 2004, les surfaces agricoles représentent plus de 60 % des surfaces du bassin (contre 7,5% pour les surfaces urbanisées, 24,5 % pour les surfaces naturelles et 3,4 % pour les zones humides). Parmi ces surfaces agricoles, les surfaces en vigne et en pêchers sont les plus nombreuses. Sur le bassin, les suivis qualité montrent principalement des pollutions liées à l'azote, au phosphore et aux produits phytosanitaires. Ces pollutions peuvent être d'origine multiples, incluant les pratiques agricoles. D'après la chambre d'agriculture du Roussillon, pour préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques, les techniques agronomiques ont évolué vers une réduction des intrants. Sur les conseils des techniciens, les apports azotés ont sensiblement baissé : de 92 kg/ha en 1999 à 38 kg/ha en 2003. Cette évolution s'accompagne d'une rationalisation du prélèvement de l'eau, par la modernisation progressive des réseaux d'irrigation (source : Guide pour l'élaboration des documents communaux d'urbanisme et l'instruction des autorisations de construire dans les Pyrénées-Orientales). L'utilisation des produits phytosanitaires connaît également une évolution favorable. Ainsi, la filière fruits et légumes a généralisé les pratiques agronomiques raisonnées, désormais définies dans des cahiers des charges précis par les organisations de producteurs. Dans le même temps, 6% de la SAU – soit 6.300 ha – font déjà l'objet d'une certification au titre de l'Agriculture Biologique.



Les décharges sauvages

Les décharges sauvages sont sources de pollution sur l'ensemble du bassin. Elles sont aujourd'hui mal connues et ce type de pratiques est encore fréquent. Une première analyse avait été réalisée, sans suites, à l'échelle du département.

A la demande du syndicat départemental des transports, traitement et valorisation des ordures ménagères - SYDETOM- des Pyrénées Orientales, le BRGM a établi en 2001 un diagnostic des décharges et dépôts dans le département. Ce rapport concluait : «Ainsi, l'impact potentiel des décharges sur les eaux est faible. Il ne représente que le quart des risques jugés élevés, et ne concerne que moins de 10 % des sites diagnostiqués et 4 % des sites inventoriés». A la suite du diagnostic, un plan de résorption des décharges a été adopté en 2001. Les 188 sites diagnostiqués devraient donc être résorbés, 164 par des opérations de réaménagement, 24 par des opérations, plus lourdes, de réhabilitation : une première enveloppe de 17,2 millions de francs (2,62 millions d'euros) a été prévue pour les réaménagements. La programmation financière de ces opérations a été subordonnée à la réalisation d'études complémentaires. Ce délai a eu un «effet cliquet» en supprimant une partie des cofinancements. Les opérations restent subventionnables par le SYDETOM et le Conseil Général, mais la subvention de l'ADEME est désormais exclue. Ainsi, au 1er janvier 2003, il était prévu de réhabiliter dans l'année les principaux sites classés à impacts potentiels élevés pour les riverains et les paysages tandis que les principaux sites classés à risques pour la qualité de l'eau ne devaient l'être qu'ultérieurement. La protection des eaux n'est jusqu'ici pas apparue prioritaire.

1. Diagnostic partagé

La qualité des eaux

La qualité des eaux souterraines

Des pollutions par les nitrates stabilisées sont observées au niveau des nappes superficielles quaternaires. De façon générale et d'après le SAGE des nappes plioquaternaires, peu de problèmes de nitrates sont aujourd'hui constatés sur le bassin. Les principaux problèmes se situent au niveau des communes d'Elne, Alenya et Saint-Nazaire où les teneurs élevées en nitrates sont cantonnées dans les nappes superficielles.

Des pollutions par les pesticides alarmantes touchent les nappes profondes et sont concentrées autour du secteur de Villeneuve-de-la-Raho.

La masse d'eau souterraine «Multicouche pliocène et alluvions IVaires du Roussillon» est également jugée en état chimique mauvais au regard des teneurs en pesticides et nitrates.

Elle est identifiée par le SDAGE comme une ressource majeure d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable.

La qualité des eaux brutes utilisées pour l'alimentation en eau potable des communes semble satisfaisante, au moins sur le secteur de PMCA d'après le schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'agglomération de Perpignan Méditerranée (BRLi, 2011). Néanmoins, d'après cette étude, certains forages rencontrent des problèmes de pesticides : forage F2 de Villeneuve de la Raho et Pollestres, qui font l'objet d'une surveillance renforcée par la DDASS.

Sur l'ensemble des communes du bassin versant, le SDAGE identifie 2 captages prioritaires pour lesquels il est nécessaire d'engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation de captage du fait de pollutions phytosanitaires. Il s'agit du forage F2 de Pollestres cité précédemment et géré par PMCA, et du forage Milleroles à Bages, géré en régie. Ces deux forages sont situés dans le même secteur et témoignent de pratiques de traitement phytosanitaires non adaptées sur ces secteurs.

Le SAGE des nappes plio-quaternaires identifie également des pollutions de nappe quaternaire au niveau d'Elne mais également les secteurs de Pollestres et Bages au droit du pliocène.

Parmi les molécules mesurées dans l'eau, on distingue les molécules caractéristiques de l'entretien des espaces verts ainsi que des traces de désherbants. La plupart des molécules retrouvées sont des résidus de dégradations mais certaines molécules sont non dégradées. Or, il s'avère que la plupart sont en fait des molécules interdites en France. Ces produits sont donc encore utilisés actuellement.

La quantité prélevée influe sur la qualité de l'eau

Naturellement, à l'aval de la plaine, les nappes profondes sont sous pression et artésiennes. Le sens d'écoulement se fait du Pliocène vers le Quaternaire, les nappes Pliocène étant par conséquent protégées. Mais l'intensification des prélèvements a eu pour conséquence d'inverser le sens d'écoulement ; les pollutions peuvent alors transiter de la surface (ou des nappes Quaternaire) vers les nappes profondes. Les secteurs sensibles d'un point de vue qualitatif (présence de nitrates, pesticides, chlorures) sont également ceux où ont lieu les plus forts prélèvements d'eau, principalement liés à l'eau potable. Dans un contexte où la fermeture de captages pollués est probable, au regard de la réglementation européenne, ce constat reste préoccupant pour l'avenir de l'approvisionnement en eau potable.



La qualité des eaux brutes utilisées pour l'alimentation en eau potable des communes semble satisfaisante, au moins sur le secteur de PMCA d'après le schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'agglomération de Perpignan Méditerranée (BRLi, 2011). Néanmoins, d'après cette étude, certains forages rencontrent des problèmes de pesticides : forage F2 de Villeneuve de la Raho et Pollestres, qui font l'objet d'une surveillance renforcée par l'ARS.

Sur l'ensemble des communes du bassin versant, le SDAGE identifie 2 captages prioritaires pour lesquels il est nécessaire d'engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation de captage du fait de pollutions phytosanitaires. Il s'agit du forage F2 de Pollestres cité précédemment et géré par PMCA, et du forage Milleroles à Bages, géré en régie.

Outre les captages sur lesquels des problèmes de pollutions diffuses sont avérées et qui nécessitent des actions de restauration, on note certains problèmes de protection de captage contre les pollutions accidentelles. En effet, chaque captage AEP doit faire réglementairement l'objet d'une DUP et de l'avis d'un hydrogéologue agréé permettant de définir des périmètres de protection des captages. Certains captages doivent sur ce point se mettre aux normes avec la réglementation existante.

Le suivi des eaux superficielles

Suivi de la qualité des eaux des affluents de la lagune

Il existe 3 stations du réseau de Contrôle RCO/RCS sur le bassin et une station ayant fait l'objet d'une étude entre 2007 et 2008.

Les mesures ne sont pas suffisamment fréquentes pour tirer des conclusions pertinentes. De plus, elles ne concernent pas l'ensemble du bassin versant.

Suivi de la qualité des eaux de la lagune

Au niveau de l'étang de Canet Saint Nazaire, deux réseaux existent :

- Suivi RSL par IFREMER : en 2005, l'étang de Canet Saint-Nazaire comptait parmi les lagunes les plus dégradées du Languedoc Roussillon. Compte tenu de son état dégradé et de l'inertie supposée à la restauration d'une telle masse d'eau malgré l'importance du bassin versant qui l'alimente ; les suivis ont été réduits lors du calendrier de suivi et sont aujourd'hui réalisés tous les 3 ans : 2008 ; 2011 ; 2014...

- Le RIGL : réseau interrégional des gestionnaires des lagunes : un suivi de l'étang est réalisé depuis 1998 au droit de 9 stations par FOGEM/RIGL

Ce suivi porte sur les paramètres suivants : Conductivité, Salinité, Température, Potentiel Redox, pH, teneur en Oxygène, Pourcentage de saturation, Niveau de l'eau (mNGF).